Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 5 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 5 septembre à 16h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Pascal Jallet.

Étaient présents : M. Pascal Jallet, M. Eric Cailles, M Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier, Mme Michèle Fournier Bourgeade, , M. Vincent Labarthe.

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques et Affraix services du Département mis à disposition, Mme Nicolas Faure et Le Rouzic, services de la Région, Mme Malignon, directrice du syndicat mixte.

Étaient excusés : Mme Marie Piqué, M. Raphael Daubet, Mme Geneviève Lasfargues, M. Gilles Liébus
Est élu secrétaire de séance : M. Maxime Verdier

Pouvoir de Mme Lasfargues à monsieur Labarthe.

Nombre de délégués titulaires : 7
suppléants : 7

En exercice : 12
Présents : 7 + 1 pouvoir
Votants : 7

Date de la convocation : 12 Aout 2019
Date d'affichage : 12 Aout 2019

Point n°1 : Dispositions administratives

1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019

Le conseil syndical adopte le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2019.

1-2 Rapport sur l'exercice des délégations au président

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, M. le président :

- a signé le contrat de prestations de service avec la société Brinks pour l'approvisionnement et la gestion des automates de paiement des parcs de stationnement d'entrée de site du syndicat mixte, pour une durée d'un an sur la période d'ouverture de 4 mois de début juillet à fin octobre, pour un forfait de 3 270 € HT,
- a porté par arrêté attribution d'une indemnité d'astreinte à M. Yannick Delpech, agent d'exploitation et Adil El HADRATI, responsable d'exploitation,
- a signé l'avenant n°1 au lot 3 - Plantations mobilier concernant le marché 2018.06 de requalification du parking du château à Rocamadour concernant le marché notifié le 30 octobre 2018, dont le titulaire est Sarl Marion Espaces Verts, était d'un montant initial de 72 848.00 € HT, soit 87 414.60€ TTC. Le montant de l'avenant est de 10 611.50 € HT soit 12 733.80€ TTC. Le nouveau montant du marché après la mise et place de l'avenant n°1 est de 83 459.50€ HT soit 100 151.40€ TTC,
- a signé l'avenant n°1 au lot 1 – Terrassement VRD concernant le marché 2018.06 de requalification du parking du château à Rocamadour concernant le marché de travaux dont le titulaire est l'entreprise Marcouly, était d'un montant initial de 664 616.10 € HT, soit 797 539.32€ TTC. Le montant de l'avenant est de 34 021.59€ HT soit 40 825.91€ TTC. Le nouveau montant du marché après la mise et place de l'avenant n°1 est de 698 637.69€ HT soit 838 365.23€ TTC,
- a signé l'avenant n°3 concernant le marché 2015.03 relatif au marché de maitrise d'œuvre des parkings d'entrée de site et bâtiments des premiers services. L'ensemble de ces modifications entraîne une augmentation globale du montant du marché de 63,58€ HT. Le nouveau montant du marché après la mise et place de l'avenant n°3 voté est de 172 791.58€ HT soit 207 349.90€ TTC,

- a décidé d'augmenter le fonds de caisse des parkings de 450€, pour que le régisseur et ses mandataires puissent encaisser les paiements en mode manuel provisoirement,

- a nommé des mandataires de la régie auprès du budget annexe des parkings ; pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie des parkings de site ; avec pour mission d'encaisser les forfaits de stationnement aux sorties des parkings, pour faire face aux défaillances du système,
- a augmenté les crédits de l'enveloppe pour le diagnostic de la falaise de 2 400€ en prélevant sur la ligne budgétaire dépense imprévues (DM2 au budget principal).

- Le conseil syndical prend acte de l'exercice des délégations au président.

1-3 Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP

Point reporté au prochain conseil.

1-4 Avenant à la convention d'offre de concours aux travaux de réseaux d'eau potable

Point reporté au prochain conseil.

1-5 Indemnités de conseil allouées au comptable du trésor public

En raison du départ de Pascal Poirier, la trésorerie syndicale est assurée depuis le lundi 2 Septembre 2019 par M Lagarrigue.
Le conseil syndical :

- demande le concours du trésorier pour assurer les prestations de conseil,
- décide d'accorder l'indemnité de conseil à 100% à compter de Septembre 2019,
- et accepte que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, et qu'elle soit attribuée à monsieur Lagarrigue, percepteur de la trésorerie de Gramat.

1-6 Personnel - Modalités de réalisation des heures complémentaires et supplémentaires

Afin de permettre le passage en péage manuel des 4 parkings simultanément, en dépit de la mobilisation de l'équipe administrative, technique et projet du syndicat, de la commune, et de la Solveroc, les plannings de travail de l'équipe d'exploitation ont dû être ajustés.

Les agents polyvalents et agents d'exploitation ont réalisés des heures supplémentaires sur demande du président, il y a lieu de régulariser la situation et de délibérer pour autoriser ces agents à faire des heures supplémentaires.

- Le conseil syndical accepte que le responsable d'exploitation, les agents d'exploitation et agents saisonniers polyvalents effectuent des heures complémentaires, ou supplémentaires selon les cas de figure, qui seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Point n°2 : Suivi du programme

2.1 Voie nouvelle : bilan de l'enquête publique et déclaration de projet d'intérêt général

L'enquête publique réalisée en vue de la déclaration d'utilité publique s'est tenue de mi-juin à mi-juillet. Le commissaire enquêteur a remis son rapport d'analyse et ses conclusions le 20 Aout.

Son avis est favorable, il est assorti de recommandations, comme :

- la plantation complémentaire de végétaux afin de préserver visuellement les habitations riveraines existantes,

- la reconstruction de l'abri de berger à un emplacement compatible avec le cône de visibilité du carrefour nord,

- la réouverture aux piétons du chemin rural reliant le chemin creux à l'Hospitalet.

Cette dernière recommandation relève de la compétence du maire

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Approuve les ajustements du projet dans ce sens,
- Décide d'intégrer ces travaux complémentaires de plantation et de pierre sèche dans le budget et le programme de l'opération.

Aux vues des résultats de l'enquête, et de l'avis de l'autorité environnementale, conformément aux dispositions de l'article L 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il appartient au syndicat mixte de se prononcer sur l'intérêt général du projet par une déclaration de projet définie par l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- déclare le projet de création de la voie nouvelle d'accès au secteur du château d'intérêt général aux motifs et considérations suivantes :
    - La création de la voie nouvelle à double sens a pour vocation de délester la voie de la corniche, en reliant le château à la route de Cales (RD 673).

    - Ce projet s'inscrit dans un nouveau plan de circulation au sein du site de Rocamadour. Il est essentiel à la mise en œuvre du Projet grand site, programme de préservation et valorisation du site qui intègre à la fois les modes de déplacement et les stationnements au sein et à proximité de Rocamadour. Le projet de voie nouvelle du château joue un rôle primordial dans la stratégie globale d'amélioration des conditions de visite du site de Rocamadour, d'appropriation du site par le visiteur, et de sécurisation des circulations piétonnières.

2.2 Parkings : point sur la mise en exploitation et lancement de la consultation pour les travaux des parkings des garennes et de l'Hospitalet

Point sur la mise en exploitation

La mise en paiement des parkings d'entrée de site de Rocamadour dès juillet 2019, compte-tenu du retard important pris par l'équipe de maîtrise d'œuvre des parkings, a nécessité la réalisation de beaucoup de travaux préalables impliquant des partenaires divers, préalablement aux travaux globaux d'aménagement.
Certains se sont bien passés. D'autres ont pris un retard important, notamment avec les concessionnaires et particulièrement avec la livraison tardive, fragmentée et inadaptée de boxes par SFR, qui a complètement retardé, désorganisé et complexifié le paramétrage du matériel d'exploitation par Hub Parkings et généré des retards et devis supplémentaires conséquents.

La mise en exploitation, qui devait, contractuellement avec Hub parking, être effective au plus tard au 12 Juillet ne l'est toujours pas à ce jour du fait :

- d'innombrables difficultés rencontrées lors du paramétrage du système (boxs livrées avec 15 jours de retard, inadaptées,

- puis de l'incapacité de l'entreprise Hub d'aboutir avec la majeure partie de ses effectifs en congés depuis le 8 Aout et une phase de test et ajustements techniques irréalisable en très haute saison.

A la demande du président, les 4 parkings du site équipés de barrières ont été rendus payant sur la même période avec un règlement « à l'ancienne » auprès d'un caissier en sortie de parking. L'équipe en charge des parkings a été épaulée par l'équipe administrative, projet et le personnel communal. Du mardi 13 au jeudi 29 Aout (et en dehors des 18, 24 et 25 Août jours de récupérations) ont ainsi été collectés aux alentours de 75 000 €. La situation n'ayant pu être anticipée, les conditions de sécurité (pour l'équipe, pour les fonds publics) et de travail requises pour ce type d'encaissement n'étaient pas adaptées. Le trésorier a accepté pour une durée limitée vu le caractère d'urgence de la situation.

L'entreprise Hub revient sur le site à compter de lundi 9 pour finaliser le travail mais les problèmes de ligne internet (stabilité etc.) persistent (perte de ligne la semaine dernière). La question du changement de fournisseur internet se pose pour aboutir et sécuriser l'exploitation.

L'exploitation des parkings durant le mois d'octobre permettrait, outre de compléter les recettes 2019, de cerner les moyens nécessaires en hors saison pour exploiter.

Concernant les adaptations nécessaires du budget Parking qui était basé sur 790 000 € de recettes prévisionnelles d'exploitation, un conseil syndical sera organisé au mois d'Octobre, toutes les possibilités n'ont pu encore être cernées. La première annuité qui s'élève à 117 552 € est prévue en Janvier 2020, en revanche, la majeure partie de l'emprunt (143 000 € d'annuités sur 20 ans) ne sera à rembourser qu'à partir de 2022.

Concernant la politique tarifaire, la fréquentation, les retours des visiteurs etc., un bilan pourra être établi d'ici fin Octobre.

Dans l'hypothèse où le système serait opérationnel d'ici là, un positionnement du conseil est nécessaire concernant le caractère payant ou non des parkings durant le weekend des Montgolfiades (fin septembre).

Dans la mesure où les parkings du site n'offrent pas cette année plus de services que les champs mis à disposition pour cet évènement pour le stationnement, et que l'offre que représente les parkings du site ne représente qu'un quart des besoins, le conseil syndical décide pour cette année de ne pas rendre les parkings payants durant les montgolfiades

Dans la mesure où la fiabilité des lignes mesurées ces dernières semaines n'est pas suffisante pour que le système d'exploitation des parkings soit fiabilisé, le conseil syndical décide de résilier les abonnements avec SFR.

Lancement de la consultation pour les travaux des parkings des Garennes et de l'Hospitalet

Les projets de requalification des 4 parkings sont financés à travers l'emprunt contracté en fin d'année 2018, autorisés par les services instructeurs. Le parking du château a été requalifié la saison passée.

De par les capacités de notre équipe à suivre les travaux et assurer la maitrise d'œuvre en régie, il n'est pas envisageable d'engager les travaux sur les 3 parkings restant cet hiver. La priorité est à donner à l'Hospitalet qui est le plus important en capacité mais le moins attractif en termes d'ombrage notamment, et le moins organisé. La requalification du parking des Garennes est également importante pour son optimisation du stationnement et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

Pour ce qui est de la vallée, il offre en l'état actuel l'ombrage et le remplissage se fait naturellement. Les travaux de requalification de ce parking peuvent être programmés dans un second temps.

Il est proposé d'engager les travaux cet hiver sur les parkings des Garennes estimés à 235 000€ et de l'Hospitalet estimés à 625 000 euros. Et de programmer les travaux de la vallée estimés à 298 000€ pour l'hiver suivant. Une part d'aléa de 10% étant intégrée dans ces calculs.

La réalisation de la technique du terre-pierre laisse entrevoir une ouverture des parkings à la fin du mois de mai comme l'indique le planning ci-après.

AMENAGEMENT DES PARKINGS DE L'HOSPITALET ET DES GARENNES A ROCAMADOUR

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

07/19

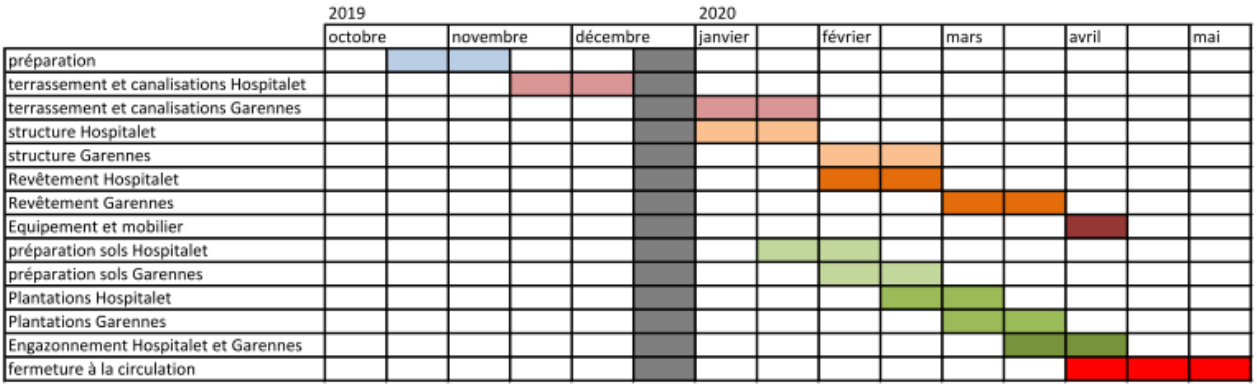

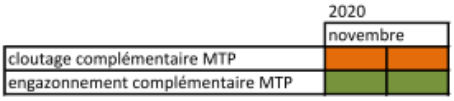

Les interactions entre le parking de l'Hospitalet et la salle des congrès/hôtel de ville à venir (2020-21) portée par la mairie sont à étudier tant pour la phase travaux que pour la phase exploitation du parking puisque le parking peut être amené à servir d'accès au chantier de la salle des congrès et que le parking servira aux usagers de la salle des congrès une fois construite. Une convention entre la mairie, l'exploitant de la salle et le syndicat mixte pourrait être utile.

Le conseil syndical :

- valide les budgets de travaux pour les parkings des garennes et de l'Hospitalet,
- Décide d'engager la consultation pour les travaux de requalification des parkings de l'Hospitalet et des Garennes pour que les travaux soient réalisés avant la saison 2020.

2.3 Bâtiments de premiers services : point sur l'avancement

Le bâtiment de la vallée « Lafajadou » est en travaux depuis Mai, la fin des travaux est prévue pour début Janvier 2020. Ces travaux ne comprennent pas la scénographie et le mobilier de la halte d'interprétation dont le fond doit être défini au préalable.

Un aléa est rencontré pour ce projet : l'état de la berge de l'Alzou au droit du bâtiment. La berge n'est plus et les affouillements contre le bâtiment sont préoccupants à terme pour l'avenir du bâtiment. Cette question est en cours d'analyse avec l'appui des services des ouvrages d'art et environnement du Département. Il s'agit de déterminer les travaux à engager, indépendamment de ceux du bâtiment dans la mesure où il s'agit d'un type de travaux spécifique qui requière des autorisations de travaux (loi sur l'eau, natura 2000…) et une entreprise ayant ce savoir-faire.

Le bâtiment de l'Hospitalet est en travaux depuis Mai jusqu'à début Janvier.

La construction du bâtiment sur le parking du château est programmée de Novembre 2019 à fin Mars 2020, les travaux concernant la billetterie de l'ascenseur incliné, portés par la SEM Solveroc seront concomitants.

Les relations entre la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage sont compliquées tant bien que le mandataire a évoqué vouloir rompre le contrat. Le syndicat reste dans l'attente de sa décision officielle assortie des propositions du groupement solidaire que constitue l'équipe de maitrise d'œuvre.

2.4 Bande piétonne route de Gramat : programmation des travaux

Point reporté au conseil syndical suivant.

Point n°3 : Dispositions budgétaires

3-1 Décisions modificatives n°3 pour le budget principal 2019

Pour être en adéquation avec le pacte de l'Etat, la Région Occitanie et le Département du Lot ont pris un engagement quant à la maitrise des dépenses de fonctionnement. Son augmentation doit être contenue dans la limite de 1.2% par an.

L'analyse réalisée conjointement par les techniciens de la Région, du Département et du Syndicat mixte a permis de proposer de nouvelles modalités de perception comptable de la participation statutaire de la Région et du Département au syndicat mixte. En effet, dans le cadre du vote initial du BP 2019, la participation de 427 500 € appelée auprès de la Région et du Département est affectée sur le fonctionnement et doit donc être perçue en section de fonctionnement.

Il est proposé de décliner la participation statutaire de la Région et du Département en 2 parts :

- Pour la Région, une participation à la section de fonctionnement ramenée à 177 500 € (en DM au lieu de 427 500€ voté au BP), et une participation à l'investissement de 250 000 € directement inscrite en subvention d'investissement à la section correspondante.

- Pour le Département, une participation à la section de fonctionnement de 27 500 € en DM au lieu de 427500€ au BP et une participation à l'investissement de 400 000 euros en DM.

Cette nouvelle formulation des participations, approuvée par le trésorier syndical, valorisera bien mieux le sens des contributions qui sont essentiellement employées à soutenir l'important effort de requalification du site qui va porter ces fruits prochainement avec un aboutissement de la piétonisation prévu mi 2021.

L'instauration de ces nouvelles modalités de perception comptable de la participation statutaire est conditionnée par un ajustement de l'article 14 des statuts, article qui concerne les ressources du syndicat. La nouvelle version de cet article proposée au conseil syndical est la suivante :

Article 14 : Ressources

Les recettes du syndicat sont constituées par :

- *les contributions des membres du syndicat,*
- *des subventions de l'Europe, de l'Etat et autres collectivités publiques ou organismes,*
- *des produits des emprunts,*
- *des revenus des biens meubles ou immeubles du syndicat,*
- *des produits des taxes, redevances ou contributions correspondants aux services assurés,*
- *des produits de dons ou legs,*
- *du FCTVA,*
- *de toutes ressources éventuelles.*

A cet effet, les membres adhérents prennent l'engagement de reporter sur leur budget propre leur quote-part annuelle des charges financières du syndicat après soustraction des recettes.

Cette quote-part, pour la Région et le Département, est ventilée en section de fonctionnement et en section d'investissement. La part réservée au fonctionnement viendra couvrir les dépenses de fonctionnement, pour assurer l'équilibre budgétaire du syndicat mixte ; elle constitue une dépense obligatoire pour chaque membre.
Le solde sera versé en subvention d'investissement dont le montant sera revu chaque année, selon l'avancement du programme, et voté en comité syndical.

La quote-part globale, est fixée selon les modalités suivantes :

- *à 10 % pour la commune de Rocamadour,*
- *à 45 % pour le Département du Lot,*
- *à 45 % pour la Région Occitanie*

- Le conseil syndical, à l'unanimité, accepte d'apporter une modification à l'article 14 des statuts du syndicat mixte et d'adopter les nouveaux statuts tels que présentés.

FONCTIONNEMENT 2019 - Dépenses

	Libéllé	Inscription 2019	CA 2018	DM 3	Budget 2019
CHAPITRE 022 : IMPREVUS			**0,00**		**0,00**
22	Imprevus	**14 320,00**	**0,00**		**14 320,00**
CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		**63 307,00**	**0,00**		**63 307,00**
60611	**Eau et assainissement**	**700,00**	**0,00**		**700,00**
60612	**énergie et électricité**	**900,00**	**0,00**		**900,00**
60631	**fournitures d'entretien**	**1 000,00**	**0,00**		**1 000,00**
60632	**fournitures de petit equipement**	**500,00**	**0,00**		**500,00**
60633	**fournitures de voirie**	**500,00**	**0,00**		**500,00**
60636	**vetements de travail**	**65,00**	**0,00**		**65,00**
6064	**fournitures administratives**	**1 700,00**	**0,00**		**1 700,00**
611	**Contrats prestations de services**	**1 050,00**	**0,00**		**1 050,00**
6135	**Locations mobilières**	**400,00**	**0,00**		**400,00**
61521	**Entretien de terrains**	**500,00**	**0,00**		**500,00**
615221	**Entretien de batiments publics**	**1 200,00**	**0,00**		**1 200,00**
615231	**Entretien de voirie**	**200,00**	**0,00**		**200,00**
61558	**Entretien et réparation sur biens mobiliers**	**300,00**			**300,00**
6156	**Maintenance**	**4 262,00**	**0,00**		**4 262,00**
6161	**Assurance multiriques**	**6 000,00**	**0,00**		**6 000,00**
6168	**Autres assurances**	**3 950,00**	**0,00**		**3 950,00**
6184	**Versement à des organismes de formation**	**530,00**	**0,00**		**530,00**
622	**Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**	**13 900,00**	**0,00**		**13 900,00**
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	900,00	0,00		900,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres…	13 000,00			13 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats…	0,00	0,00		0,00
623	**Publicité, publications, relations publiques**	**850,00**	**0,00**		**850,00**
6231	Annonces et insertions	700,00	0,00		700,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00
6236	Catalogues et imprimés	50,00	0,00		50,00
6238	Frais divers de publicité	100,00	0,00		100,00
625	**Déplacements, missions et réceptions**	**7 000,00**	**0,00**		**7 000,00**
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00		500,00
6256	Missions: personnel	5 500,00	0,00		5 500,00
6257	Receptions	1 000,00	0,00		1 000,00
6261	Frais postaux	**100,00**	0,00		100,00
6262	Téléphone	**600,00**	0,00		600,00
627	services bancaires et assimilés	**300,00**	0,00		300,00
628	Divers				
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	**3 900,00**	0,00		3 900,00
62878	Remboursement de frais	**12 740,00**	0,00		12 740,00
63512	Taxes foncières	**160,00**	0,00		160,00
CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**833 378,75**	**0,00**	**-650 000,00**	**183 378,75**
O23	Versement à la section d'investissement	833 378,75	0,00	-650 000,00	183 378,75
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL		**129 028,44**	**0,00**		**129 028,44**
6332	cotisations au FNAL	100,00	0,00		100,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	800,00	0,00		800,00
6338	autres impots et taxes	300,00			300,00
6411	rémunération personnel titulaire		0,00		0,00
6413	rémunération personnel non titulaire	94 128,44	0,00		94 128,44
6451	URSAFF	27 000,00	0,00		27 000,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 700,00	0,00		3 700,00
6455	cotisations assurances du personnel	0,00	0,00		0,00
6454	cotisation assedic	3 000,00	0,00		3 000,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		**400,00**	**0,00**		**400,00**
6532	Frais de mission élus	400,00	0,00		400,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0	0,00		0,00
651	antivirus	0,00			0,00
CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**		**0,00**
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES		**0,00**	**0,00**		**0,00**
6711	charges exceptionnelles	0,00	0,00		0,00
CHAPITRE 042:	**OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042**	**221 451,74**			**221 451,74**
6 811	dotation amortissement études travaux escalier…	221 451,74			221 451,74
	TOTAL	**1 261 885,93**	**0,00**		**611 885,93**

FONCTIONNEMENT 2019 : Recettes

	Libéllé	Inscription 2019	CA 2018	DM 3	Budget 2019
CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES					
70841	Mise à disposition de personnel facturée	37 350			37 350
70872	Remboursement frais logiciel par le budget annexe	1 321,00			1 321,00
70388	Autres redevances et recettes diverses (redevance parkings du site)	0,00			0,00
CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
74721	Participations statutaires de la Région	427 500,00		-250 000,00	177 500,00
74731	Participations statutaires du Département	427 500,00		-400 000,00	27 500,00
74741	Participations statutaires de la Commune	95 000,00			95 000,00
CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS					
722/042	Production immobilisées (moe corniche en régie)	51 265,00			51 265,00
777/042	Amortissements subv.	11 848,02			11 848,02
CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE					
002	Affectation du résultat année N-1		210 101,91		210 101,91
	TOTAL	**1 051 784,02**	**210 101,91**		**611 885,93**

INVESTISSEMENT: Recettes 2019						
Articles	Libéllé	RAR 2018	Inscriptions nouvelles BP	Opérations d'ordre affectations 2018	DM 3	Budget 2019
CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'éxécution reporté)				536 369,80		536 369,80
	Report des excédents antérieurs			1 564 648,79		1 564 648,79
	déficit d'investissement reporté			1 028 278,99		1 028 278,99
CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT						
1068	Affectation du résultat 2018			387 746,20		387 746,20
CHAPITRE 021: VIREMENT						
	Virement de la section de fonctionnement		833 378,75		-650 000,00	183 378,75
CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		101 926,00	0,00	0,00	650 000,00	751 926,01
	subventions membres SMGSR					
1322	Région				250 000,00	250 000,00
1323	Département				400 000,00	400 000,00
1324	Commune				0,00	0,00
13118/101	Autres subventions de l'Etat					0,00
13179/101	FPRNM falaises	101 926,00				101 926,00
	subvention vierge noire		0,00			0,00
	subvention dreal sd signal pietonne		0,00			0,00
	subvention POMAC bâtiment parking		0,00			0,00
	subvention toitures chapelles basilique		0,00			0,00
1318/13						0,00
CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES						
1641	Emprunt en euros		0,00			0,00
CHAPITRE 040: amortissement			221 451,74			221 451,74
28183	*ordinateur, logiciel*		0,00			0,00
	disque dur et serveur		130,92			130,92
281728			48 936,48			48 936,48
	falaise		15 840,42			15 840,42
	falaise transférée		16 789,79			16 789,79
	falaise 3eme campagne sécu 2016-18		16 306,27			
281738			78 328,33			78 328,33
	grand escalier		14 446,40			14 446,40
	chapelle hospitalet		10 763,15			10 763,15
	chapelle Notre Dame		23 939,13			23 939,13
	chemin de ronde		23 385,15			23 385,15
	descente EP basilique		1 110,60			1 110,60
	toiture basilique		1 285,80			1 285,80
	toiture chapelle Ste Anne St Blaise		1 513,20			1 513,20
	vitraux St Blaise et St Sauveur		647,70			647,70
	portes fortifiées		1 237,20			1 237,20
28152			36 838,09			36 838,09
	murets RD 32		34 462,16			34 462,16
	borne automatique porte du figuier		2 375,93			
281752			54 084,91			54 084,91
	chemin de croix		54 084,91			54 084,91
281571			3 133,01			3 133,01
	tracteur		2 271,13			2 271,13
	remorque		168,50			168,50
	souffleur		355,58			355,58
	moteur cloches St Blaise		337,80			337,80
28031	*PSDGR*		0,00			0,00
Opérations non affectées						
10222	*récupération TVA*					0,00
041/238	*remboursement avances forfaitaires corniche*		40 961,65			40 961,65
041/1311	*transfert subventions etat pour amortissable*		6 415,13			6 415,13
CHAPITRE 458.1						
458-2,1	*recette SIAEP*	0,00				0,00
458-2,2	*recette mairie*	0,00				0,00
45823	*fonds concours Département voirie*	90 000,00				90 000,00
CHAPITRE 27638						
27638	*remboursement avance de trésorerie au budget annexe*		200 000,00			200 000,00
27638	*créance SIAEP Mairie*		10 009,25			10 009,25
TOTAL		191 926,00	1 312 216,52	924 116,00	0,00	2 428 258,53

3-3 Décisions modificative N°2 pour le budget parkings

Considérant que les instructions comptables, applicables aux collectivités territoriales, comprennent une nomenclature des matériels, mobiliers et outillages dont l'acquisition doit faire l'objet d'une imputation en section d'investissement,

Considérant que les biens, dont la valeur est inférieure à 500€ HT doivent être inscrits en section de fonctionnement,

Le conseil syndical, après avoir délibéré :

- Décide d'autoriser le Président à imputer, en section d'investissement, des biens d'une valeur inférieure à 500.00€ HT, amortissables sur un an, s'il s'agit d'un premier équipement ou d'une acquisition par lot, ou si leur durée de vie est supérieure à 5 ans.

A savoir pour l'année 2019 :

- Les émetteurs récepteurs (talkies- walkies),
- Les vélos et leurs équipements (antivol, pompe)
- De l'outillage pour l'atelier et l'entretien nécessaire au fonctionnement
- Le voile de protection solaire du local d'exploitation

M. Pascal Jallet,

M. Serge Rigal

M. Eric Cailles,

M. Maxime Verdier,

M Didier Baudet,

Mme Michèle Fournier Bourgeade,

M. Vincent Labarthe,